



Syndicat de l'environnement,
la forêt et l'agriculture

Comité social et économique central (CSEC) de l'ONF Réunion du 7 décembre 2022

Compte rendu

Une réunion extraordinaire du CSEC était prévue en novembre pour conclure devant les instances représentatives du personnel le sujet de la filialisation d'une partie des activités concurrentielles. La direction n'ayant pas réuni tous les éléments préparatoires, la réunion a été reportée au 7 décembre. Elle a été transformée en réunion ordinaire avec un ordre du jour particulièrement chargé, comportant des points d'importance. Difficile dans ces conditions d'aborder les dossiers de façon approfondie ! Plusieurs points qui n'ont pu être abordés, faute de temps, ont été reportés à un CSEC ultérieur.

Perspective de filialisation d'une partie des activités concurrentielles

Le sujet de la filialisation était présenté une dernière fois devant l'instance de droit privé pour compléter l'avis déjà rendu au CSEC extraordinaire de mai. Les informations sur le traité d'apport d'actif vers ONF Vegetis et les personnels transférés ont notamment été présentées. Les collègues concernés n'ont cependant pas tous reçu leur avenant au contrat de travail à ce jour. Le business plan ajusté au contexte économique actuel a aussi été présenté.

Les craintes demeurent quant à la pérennisation de la filiale.

Le CSEC a complété son avis détaillé déjà rendu en mai. Cet avis a été porté à connaissance des membres du CA lors de sa réunion du 13 décembre.

Présentation du Plan de développement des compétences

Le Plan de développement des compétences 2023 a été présenté. Il prévoit un nombre d'heures de formation à hauteur de 198 000, en forte progression par rapport à 2022 (170 000 heures). Les trois premières filières métiers concernées sont la gestion forestière, le commerce bois et service et le management.

Cet accroissement pose la question de la capacité de l'ONF à y répondre en interne comme en externe. Pour y faire face, la Direction prévoit un élargissement du réseau Racines et le développement des interventions de prestataires (Ocpiat notamment).

Note de service relative au port d'arme pour les salariés assermentés

Un projet de note de service cadrant l'attribution d'armes incapacitantes de catégorie D (bombe aérosol neutralisante) pour les salariés commissionnés et assermentés a été présenté en instance pour avis.

EFA-CGC déplore que cette note de service soit soumise à la dernière minute pour avis en amont d'un groupe de travail prévu la semaine suivante autour des missions de police. De plus, la

Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) n'a été saisie à aucun moment sur ce sujet qui la concerne pleinement.

Restitution de l'expertise sur la situation économique et financière

Le cabinet Syndex, mandaté par le CSEC, a présenté son rapport d'expertise sur la situation économique et financière de l'ONF en 2021. Cette expertise souligne une fois de plus la complexité organisationnelle d'un établissement faisant cohabiter 4 modèles économiques imbriqués (forêt domaniale, forêt communale, MIG et activités concurrentielles) dont les moyens ne sont pas en adéquation avec les objectifs fixés. La gestion restrictive de l'emploi pénalise à la fois les hausses des MIG et des soutiens publics, les efforts de l'établissement et de ses personnels, le rééquilibrage des modèles économiques.

Le rapport alerte aussi sur l'intensification de la sous-traitance des travaux forestiers alors que les entreprises de la filière ne sont pas en capacité de répondre.

Enfin, la progression des revenus de l'ONF en 2021 et 2022 (ventes de bois, progression du financement des missions de service public) ne résout pas la problématique de financement à long terme des missions de notre établissement, face aux enjeux environnementaux.

Présentation de la compta analytique

La refonte de la comptabilité analytique répond au constat de la mission d'audit interministérielle sur le précédent COP et aux objectifs du contrat Etat/ONF 2021-2025. Elle est aussi inscrite au plan stratégique 2021-2025. La compta analytique constitue un outil de contrôle et de pilotage essentiel de l'activité.

La nouvelle comptabilité analytique est recorrélée avec la comptabilité générale et permet d'obtenir des comptes d'exploitation par activité, service, DT... Elle permettra aussi à terme des rendus plus fréquents.

Néanmoins, les résultats de la comptabilité analytique 2021 ne sont pas diffusés à ce jour, dans l'attente de validation de la méthode par la commission financière du Conseil d'administration.

Les autres points à l'ordre du jour, notamment le bilan 2021 des LDG, la situation de l'emploi, la stratégie de recrutement, ont été reportés à une prochaine réunion.